



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-10263>

Département(s) de publication : **60**

Annonce n° **24-10263**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Conseil départemental de l'Oise

**Correspondant :** Madame la présidente du Conseil Départemental de l'Oise

**Adresse :** Direction générale adjointe finances et modernisation, Direction de l'Achat Public, Centre administratif François Bénard, Avenue de l'Europe, 1 rue Cambry, 60000 Beauvais

**Coordonnées :**

**Téléphone :** +33 344066092

**Courriel :** Id-commandepublique@oise.fr

**Adresse internet :** <http://www.oise.fr>

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <https://www.marches-securises.fr/perso/cg60/>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** MISSIONS DE COORDINATION SSI DANS LES COLLEGES ET LES BATIMENTS DU DEPARTEMENT DE L'OISE

**Lieu d'exécution et de livraison :** Département de l'Oise

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** La consultation a pour objet l'intervention d'un coordonnateur SSI (Système de Sécurité Incendie) rendu obligatoire dans les établissements recevant du public (ERP) et établissements recevant des travailleurs (ERT) pour le remplacement total ou partiel de système de sécurité incendie, la mise aux normes d'installations existantes ou la création de système de sécurité incendie dans les collèges et accessoirement dans les bâtiments du Département de l'Oise.

**Refus des variantes.**

### Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

48 mois à compter de la notification du marché.

### Section 5 - Conditions relative au marché

**Cautionnement et garanties exigés :** Sans objet

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent** : sont précisées aux articles 9.1 et 27.1 du CCAP

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

**Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.**

## **Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat**

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2341-5 du code de la commande publique (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

## Section 7 - Critères d'attribution

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :**

- Prix : 55%
- Valeur technique : 45%

## Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

## Section 10 - Conditions de délai

**Date limite de réception des offres :** 04/03/2024 à 17:00

**Date limite de l'envoi de l'invitation à présenter une offre :** 29/01/2024

**Délai minimum de validité des offres :** 5 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## Section 11 - Autres renseignements

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 23-DPL-AH-14

**Renseignements complémentaires :** La consultation est établie, dans le cadre de l'opération « Marché public global de performance relatif aux collèges publics de l'Oise », selon une procédure adaptée dite de petits lots conformément aux articles L2123-1-3° et R2123-1- 2° du Code de la commande publique. L'accord-cadre ne fixe pas toutes les stipulations contractuelles et il donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents dans les conditions fixées aux articles R2162-7 à R2162-12 dudit Code. Il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaires. L'accord-cadre est attribué à 3 opérateurs économiques. Il s'agit d'un nombre maximum envisagé, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres. L'accord-cadre pourra être attribué à un seul titulaire dans le cas où une seule offre serait déclarée recevable et retenue à l'issue de l'analyse des offres. L'accord-cadre, est conclu, sur sa durée totale (48 mois, période de reconduction comprise) sans montant minimum et avec un montant maximum de 78 000 € HT, soit avec un montant maximum de 39 000 € HT par période. Le montant de l'accord-cadre est estimé à 54 000 € HT sur sa durée totale (48 mois, période de reconduction comprise), soit avec un montant estimé de 27 000 € HT par période. La sous-traitance est autorisée conformément à l'article L2193-3 du Code de la commande publique. La co-traitance est autorisée dans les conditions fixées à l'article 5.3.2 du R.C. Les variantes ne sont pas autorisées. Les modalités des négociations sont précisées à l'article 5.2 du RC. Les documents de l'accord-cadre sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet à l'adresse du profil acheteur. Le contenu et les modalités de retrait du DCE sont précisés à l'article 7 du RC. S'agissant des éléments relatifs à la capacité économique et financière, technique et professionnelle, les renseignements demandés pour la présentation des candidatures sont indiqués à l'articles 8.1 du RC. S'agissant des éléments relatifs aux critères d'attribution, les documents demandés pour la présentation de l'offre sont indiqués à l'article 8.2 du RC. Les modalités de mise en œuvre de ces critères sont précisées à l'article 10.2 du RC. Les candidats peuvent obtenir des renseignements complémentaires pour l'étude de leur dossier en interrogeant, le Département au plus tard 10 jours avant les date et heure limites de remise des offres (soit jusqu'au 23 février 2024 à 17h00), selon les modalités fixées à l'article 14 du RC. Les réponses seront adressées, par écrit (de préférence via la plateforme), au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres (soit avant le 27 février 2024 à 17h00) à toutes les entreprises

enregistrées sur le profil d'acheteur pour ce dossier. Les modalités d'attribution de l'accord-cadre sont fixées à l'article 11 du RC. L'acheteur public peut à tout moment ne pas donner suite à la procédure. L'ouverture des plis est programmée le 5 mars 2024 à 09 heures, à Beauvais. La séance d'ouverture n'est pas publique. La date prévisionnelle de notification et de démarrage des prestations de l'accord-cadre est fixée au mois d'avril 2024. Les dates et heures ci-dessus s'entendent comme étant prévisionnelles. L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (Dume) selon les dispositions de l'article 8.1.2 du RC. Des indications relatives aux recours sont précisées à l'article 15 du RC.

## **Section 12 - Adresses complémentaires**

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :** Conseil départemental de l'Oise

**Adresse :** DGAFM Direction de l'Achat Public, Centre administratif François BENARD, 1 rue Cambry, Avenue de l'Europe, 60000 Beauvais

**Coordonnées :**

**Courriel :** LD-commandepublique@oise.fr

**Adresse internet :** <http://www.oise.fr>

**Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :**

**Conditions de remise des offres ou des candidatures :** Les conditions de dépôt des dossiers sont fixées à l'article 9 du RC, étant précisé que les offres doivent être transmises par voie électronique à l'adresse du profil d'acheteur.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 29/01/2024